

# Fiche signalétique

Date de révision 01-nov.-2019 Version 12 Remplace la date du : 26-sept.-2019

# Section 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit Xtreme Urethane Hardener-Slow

Code du produit FS-5194.Q01

N° ID/ONU UN1263

Utilisation recommandée Peinture, Revêtements

## Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

5 STAR XTREME

a division of IAMG/International Autobody Marketing Group

1505 N. Hayden Road

Suite 111

Scottsdale, AZ 85257 www.5StarXtreme.com

1-87REFINISH

5 STAR XTREME

a division of IAMG/International Autobody Marketing Group

1368 United Blvd.

Unit 102

Coquitlam, BC V3K 6Y2 www.5StarXtreme.com

1-87REFINISH

Adresse de courriel Aucun renseignement disponible

Numéros de téléphone d'urgence Chemtrec: 800-424-9300

# **Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur le Règlement sur les produits dangereux et les Fiches de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPC

#### Classification

| Toxicité aiguë - inhalation (vapeurs)                                | Catégorie 4  |
|--|--------------|
| Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)                 | Catégorie 4  |
| Sensibilisation respiratoire   | Catégorie 1  |
| Sensibilisation cutanée  | Catégorie 1  |
| Cancérogénicité  | Catégorie 1B |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3  |
| Liquides inflammables  | Catégorie 3  |

## Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

**DANGER** 

# **MENTIONS DE DANGER**

Liquide et vapeurs inflammables NOCIF PAR INHALATION

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut provoquer le cancer

Peut irriter les voies respiratoires

#### **PRÉVENTION**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

# Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

## **INHALATION**

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### **INGESTION**

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

# **INCENDIE**

En cas d'incendie: Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

# **ENTREPOSAGE**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

#### **AUTRES DANGERS**

Non applicable.

## **TOXICITÉ AIGUË INCONNUE**

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

# Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique                               | No. CAS    | % en poids |
|--|------------|------------|
| Hexamethylene diisocyanate homopolymer     | 28182-81-2 | 15 - 40 *  |
| Methyl n-amyl ketone                       | 110-43-0   | 15 - 40 *  |
| Isophoronediisocyanate, Homopolymer        | 53880-05-0 | 15 - 40 *  |
| Diisobutyl ketone                          | 108-83-8   | 5 - 10 *   |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE                        | 123-86-4   | 3 - 7 *    |
| Solvent naphtha, petroleum, light aromatic | 64742-95-6 | 3 - 7 *    |
| 1,2,4-Trimethylbenzene                     | 95-63-6    | 3 - 7 *    |
| Isophorone diisocyanate                    | 4098-71-9  | 0.1 - 1 *  |
| Cumene                                     | 98-82-8    | 0.1 - 1 *  |

<sup>\*</sup>Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

# **Section 4: PREMIERS SOINS**

#### **PREMIERS SOINS**

## Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

## Contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### Contact avec la peau

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

#### INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

## **INGESTION**

NE PAS faire vomir EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

# Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité Liquide combustible.

Point d'éclair 102 °F / 39 °C

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs
Sensibilité aux décharges
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

électrostatiques

## Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de Jet d'eau puissant sécurité :

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

#### Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

# Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

## Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

#### Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

#### Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

# **Section 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

#### Conseils généraux

Les personnes avec des antécédents d'asthme, d'allergies, de troubles respiratoires chroniques ou récurrents ne doivent pas être exposées à un procédé dans lequel ce produit est utilisé. L'examen de la fonction respiratoire doit être effectué régulièrement chez les personnes qui vaporisent ce produit. Ce produit contient des isocyanates. Les isocyanates sont connus pour être des sensibilisants forts. Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

## Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre.

## Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

# Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# Directives relatives à l'exposition

#### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

| Nom chimique            | ACGIH TLV      | Alberta                     | British Columbia  | TWA - Ontario              | Quebec                       | OSHA PEL                   |
|-------------------------|----------------|-----------------------------|-------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Methyl n-amyl ketone    | TWA: 50 ppm    | TWA: 50 ppm                 | TWA: 50 ppm       | TWA: 25 ppm                | TWA: 50 ppm                  | TWA: 100 ppm               |
| 110-43-0                |                | TWA: 233 mg/m <sup>3</sup>  |                   | TWA: 115 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 233 mg/m <sup>3</sup>   | TWA: 465 mg/m <sup>3</sup> |
| Diisobutyl ketone       | TWA: 25 ppm    | TWA: 25 ppm                 | TWA: 25 ppm       | TWA: 25 ppm                | TWA: 25 ppm                  | TWA: 50 ppm                |
| 108-83-8                |                | TWA: 145 mg/m <sup>3</sup>  |                   |                            | TWA: 145 mg/m <sup>3</sup>   | TWA: 290 mg/m <sup>3</sup> |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE     | STEL: 150 ppm  | TWA: 150 ppm                | TWA: 20 ppm       | TWA: 150 ppm               | TWA: 150 ppm                 | TWA: 150 ppm               |
| 123-86-4                | TWA: 50 ppm    | TWA: 713 mg/m <sup>3</sup>  |                   | STEL: 200 ppm              | TWA: 713 mg/m <sup>3</sup>   | TWA: 710 mg/m <sup>3</sup> |
|                         |                | STEL: 200 ppm               |                   |                            | STEL: 200 ppm                |                            |
|                         |                | STEL: 950 mg/m <sup>3</sup> |                   |                            | STEL: 950 mg/m <sup>3</sup>  |                            |
| 1,2,4-Trimethylbenzene  | TWA: 25 ppm    | TWA: 25 ppm                 | TWA: 25 ppm       | TWA: 25 ppm                | TWA: 25 ppm                  |                            |
| 95-63-6                 |                | TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>  |                   |                            | TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>   |                            |
| Isophorone diisocyanate | TWA: 0.005 ppm | TWA: 0.005 ppm              | TWA: 0.005 ppm    | TWA: 0.005 ppm             | TWA: 0.005 ppm               |                            |
| 4098-71-9               |                | TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> | Ceiling: 0.01 ppm | CEV: 0.02 ppm              | TWA: 0.045 mg/m <sup>3</sup> |                            |
|                         |                |                             | Sensitizer        |                            |                              |                            |
| Cumene                  | TWA: 50 ppm    | TWA: 50 ppm                 | TWA: 25 ppm       | TWA: 50 ppm                | TWA: 50 ppm                  | TWA: 50 ppm                |
| 98-82-8                 |                | TWA: 246 mg/m <sup>3</sup>  | STEL: 75 ppm      |                            | TWA: 246 mg/m <sup>3</sup>   | TWA: 245 mg/m <sup>3</sup> |
|                         |                |                             |                   |                            |                              | S*                         |

# Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Quand les opérateurs, que ce soit par pulvérisation ou non, doivent travailler dans la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvants dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un appareil respiratoire avec un apport d'air comprimé pendant le processus de pulvérisation et jusqu'à ce que les concentrations de particules et de vapeurs des solvants se retrouvent sous les limites d'exposition. Le ponçage à sec, le coupage au chalumeau ou la soudure d'un film de peinture sec peut générer de la poussière ou des vapeurs dangereuses. Dans des conditions fraîches et sèches, il est possible que l'isocyanate ne réagisse pas dans le film de peinture jusqu'à 30 heures après l'application. Si le ponçage à sec est inévitable, il faut utiliser un équipement de protection respiratoire à adduction d'air.

# Équipement de protection

# individuelle

## Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection à fermeture étanche.

## Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

# Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées.

#### Protection respiratoire

En cas d'exposition au brouillard, à la pulvérisation ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire et une tenue de protection individuelles appropriées

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

#### **Protection thermique**

Aucun renseignement disponible

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

# Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Aucun renseignement disponible

OdeurSolvantCouleurTransparent

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible Valeur du pH Aucun renseignement disponible Point de fusion/point de congélation Aucun renseignement disponible

Point d'ébullition / intervalle

Aucun renseignement disponible °C / °F

d'ébullition

Point d'éclair 39 °C / 102 °F

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible

Limite d'inflammabilité dans l'air

**Limite supérieure** Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur
Aucun renseignement disponible
Pensité de vapeur
Aucun renseignement disponible

Densité (Livre par Gallon) 8.21 Densité .98

Solubilité(s)
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique

Aucun renseignement disponible

# **Autres informations**

# Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Matières incompatibles Agents oxydants forts.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse** Aucun dans des conditions normales de traitement.

# Section 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Non applicable

Contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée

**INGESTION** 

Non applicable

**INHALATION** 

NOCIF PAR INHALATION

Peut irriter les voies respiratoires

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

# Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

| Nom chimique  | DL50 par voie orale                      | DL50 par voie cutanée                        | CL50 par inhalation                             |  |
|---|--|--|---|--|
| Hexamethylene diisocyanate<br>homopolymer<br>28182-81-2 | -  | -  | = 18500 mg/m³(Rat)1 h                           |  |
| Methyl n-amyl ketone<br>110-43-0                        | = 1600 mg/kg (Rat) = 1670 mg/kg<br>(Rat) | = 12600 μL/kg(Rabbit)= 12.6<br>mL/kg(Rabbit) | 2000 - 4000 ppm (Rat) 6 h                       |  |
| Isophoronediisocyanate,<br>Homopolymer<br>53880-05-0    | -  | -  | -   |  |
| Diisobutyl ketone<br>108-83-8                           | = 5750 mg/kg (Rat)                       | = 16 g/kg(Rabbit)                            | > 2300 ppm (Rat) 4 h                            |  |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE<br>123-86-4                         | = 10768 mg/kg (Rat)                      | > 17600 mg/kg (Rabbit)                       | = 390 ppm (Rat) 4 h                             |  |
| Solvent naphtha, petroleum, light aromatic 64742-95-6   | = 8400 mg/kg (Rat)                       | > 2000 mg/kg(Rabbit)                         | = 3400 ppm (Rat) 4 h                            |  |
| 1,2,4-Trimethylbenzene<br>95-63-6                       | = 3280 mg/kg ( Rat )                     | > 3160 mg/kg (Rabbit)                        | = 18 g/m³ ( Rat ) 4 h                           |  |
| Isophorone diisocyanate<br>4098-71-9                    | = 1097 mg/kg (Rat)                       | 1060 - 4780 mg/kg (Rabbit)                   | = 0.135 mg/L (Rat) 4 h                          |  |
| Cumene<br>98-82-8                                       | = 1400 mg/kg (Rat)                       | = 12300 μL/kg (Rabbit)                       | > 3577 ppm (Rat) 6 h = 39000<br>mg/m³ (Rat) 4 h |  |

# Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

**ETAmél (orale)** 2095 Mg/kg **ETAmél** 2.5 Mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

ETAmél (inhalation-vapeur) 18 Mg/l

**TOXICITÉ AIGUË INCONNUE** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

## Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| Nom chimique | ACGIH | CIRC     | NTP                    | OSHA |
|--------------|-------|----------|------------------------|------|
| Cumene       |       | Group 2B | Reasonably Anticipated | X    |
| 98-82-8      |       | •        |                        |      |

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme.

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme.

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent.

# Corrosion cutanée/irritation cutanée Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non applicable

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée

Sensibilisation respiratoire Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Peut irriter les voies respiratoires Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non applicable Risque d'aspiration Non applicable

# Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible

**Mobilité** 

Aucun renseignement disponible

<u>Autres effets nocifs</u> Aucun renseignement disponible

# Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales

Emballages contaminés

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

iogaio.

## Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                           | TMD      | IMDG     | IATA     |
|---------------------------|----------|----------|----------|
| N° ID/ONU                 | UN1263   | UN1263   | UN1263   |
| Nom officiel d'expédition | Peinture | Peinture | Peinture |
|                           |          |          |          |
|                           |          |          |          |
|                           |          |          |          |
|                           |          |          | •        |
| Classe de danger          | 3        | 3        | 3        |

 Classe de danger
 3
 3
 3

 Groupe d'emballage
 III
 III
 III

Danger pour l'environnement

Dispositions particulières 163, 223, 367 955 A3, A72, A192

EmS-N° F-E, S-E

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil Aucun renseignement disponible

**IBC** 

Le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes : Liquide combustible (49 CFR 173.150(f)); Bien de consommation (49 CFR 173.150(c), ICAO/IATA SP A112); Quantité limitée (49 CFR 173.150(b), ICAO Partie3 Chapitre 4, IATA 2.7, IMDG Chapitre 3.4); Liquide visqueux (49 CFR 173.121(b), IMDG 2.3.2.2, IATA 3.3.3.1.1, ICAO 3.2.2, ADR 2.2.3.1.5); N'entretient pas la combustion (49 CFR 173.120(a), IATA 3.3.1.3, ICAO 3.1.3, IMDG 2.3.1.3, ADR 2.2.3.1.1 Note 1); ou autre comme autorisé en vertu du règlement sur les produits chimiques/marchandises dangereuses.

# Section 15: INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

| Nom chimique         | Canada - NPRI (National Pollutant Release Inventory)                  |
|----------------------|---|
| Methyl n-amyl ketone | Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic       |
|                      | Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act |
|                      | 1999)   |
| Diisobutyl ketone    | Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic       |
| · ·                  | Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act |
|                      | 1999)   |

| ACÉTATE DE N-BUTYLE                        | Part 5, Individual Substances                            |
|--|--|
| Solvent naphtha, petroleum, light aromatic | Part 5, Other Groups and Mixtures                        |
| 1,2,4-Trimethylbenzene                     | Part 1, Group A Substance; Part 5, Individual Substances |
| Isophorone diisocyanate                    | Part 1, Group A Substance                                |
| Cumene                                     | Part 1, Group A Substance                                |

# **Section 16: AUTRES INFORMATIONS**

**HMIS** 

Risques pour la santé

\* = Danger chronique pour la santé

Inflammabilité

Dangers physiques

PROTECTION INDIVIDUELLE

X

Préparée par Regulatory Department

Date de révision 01-nov.-2019

Note de révision Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique